

Décision

Générale

colonial

Décision n° 680 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 680

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 juin 1960

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro

30 juin 1960

TEXTE INTÉGRAL

Mme Fabresse (Yvonne), secrétaire dactylographe auxiliaire (échelle X, 3° échelon, indice 865), en service au Bureau du Personnel Etat, est autorisée sur sa demande à cesser ses fonctions pour compter du 23 juin 1960. Mme Fabresse aura droit à une indemnité compensatrice de congé non pris égale à 22 jours de salaire et conserve dans son échelon une ancienneté de 17 mois et 24 jours de services effectifs.